



## **Plan d'action**

**2007-2008**

## **Orientations**

Conseil régional de

l'environnement

Chaudière-Appalaches (CRECA)

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
<b>MANDAT</b> .....	<b>1</b>
<b>STRATÉGIES</b> .....	<b>2</b>
Fonctions et responsabilités .....	2
Une approche écologique.....	2
<b>PLAN D'ACTION 2007-2008 - ORIENTATIONS</b> .....	<b>3</b>

## MANDAT

---

L'action du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) se doit de refléter le plus exactement possible le mandat prévu à l'Entente de partenariat signée avec le MDDEP.

Ainsi nos activités se regrouperont autour des trois grandes fonctions:

1. La mission du CRE en matière de **protection de l'environnement** se traduit, entre autres, par la mise en œuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements dans divers domaines, tels que la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air, les changements climatiques, la protection des milieux humides, des rives et plaines inondables, etc.<sup>1</sup>;

2. La mission du CRE en matière de **développement durable** se traduit, entre autres, par la réalisation ou le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général et par la conclusion d'entente avec des partenaires.

---

<sup>1</sup> Art 2.5 Entente de partenariat entre le CRECA et le MDDEP 2006-2009

Il incite les acteurs régionaux à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans leurs programmes, leurs politiques et leurs plans d'actions<sup>2</sup>.

3. Le CRECA contribue aux efforts du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) visant une conscientisation à l'échelle du Québec sur les questions environnementales et la promotion du développement durable.

Sur le fond, le choix des cibles d'intervention du CRECA se fera en tenant compte de la réalité spécifique à la région pour ce qui est de l'impact de nos activités sur l'environnement, particulièrement quant à notre rôle de Groupe-conseil en développement durable au sein de la Conférence régionale des élus (CRÉ)<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Art 2.6 Entente de partenariat entre le CRECA et le MDDEP 2006-2009

<sup>3</sup> Plan stratégique régional 2002-2007, mise à jour –mars 2007

## STRATÉGIES

---

### Fonctions et responsabilités

---

Comme interlocuteur régional privilégié pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable, le MDDEP, reconnaît au CRECA le mandat de :

- *Favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement des priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable (Art 3.2 Entente MDDEP-CRECA);*
- *Agir à titre d'organisme ressource auprès des intervenants régionaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable (Art 3.4 Entente MDDEP-CRECA);*
- *Réaliser des projets et des activités découlant du plan d'action du CRECA (Art 3.5 Entente MDDEP-CRECA);*
- *Favoriser par la concertation et le partage d'expertise la mise sur pied de projets par le milieu (organismes, groupes ou individus) et collaborer d'un commun accord aux projets déjà pris en charge par le milieu (Art 3.6 et 3.7 Entente MDDEP-CRECA).*

Par conséquent, il est important de nous assurer de la plus grande représentativité possible au sein de notre effectif<sup>4</sup>.

### Une approche écologique

---

Pour qu'une économie soit durable, elle doit respecter les principes de l'écologie. Les écologistes sont à l'écoute des processus écologiques essentiels à la vie sur terre : la photosynthèse, le rendement durable, les cycles des nutriments et le cycle hydrologique, le climat et la relation complexe liant les règnes végétal et animal. Ils considèrent que les écosystèmes fournissent des produits autant que des services et que ces services sont souvent plus précieux que les premiers<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Effectif 2007-2008

<sup>5</sup> Mémoire du CRECA sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Conclusion p.13

## PLAN D'ACTION 2007-2008 - ORIENTATIONS

---

En tant que Conseil régional de l'environnement et représentant le Groupe-conseil en développement durable de la Conférence régionale des élus, nous proposons l'adoption d'un plan d'action 2007-2008 basé sur les orientations suivantes :

1. **Assurer la mise en œuvre du développement durable** dans la région de Chaudière-Appalaches par l'entremise de la préparation et de la signature d'une Entente spécifique;

2. **Contribuer à la protection de l'eau** en partenariat avec les organismes concernés, à savoir :

- Maintenir le soutien aux conseils de bassin versant : rivières Chaudière, Etchemin, Bécancour, Saint-François ainsi que le CRRE;
- Maintenir le soutien aux groupes de protection et de restauration des rivières : CRRE;
- Soutenir la démarche de reconnaissance par le MDDEP des rivières du Sud et du Chêne;
- Réaliser une démarche de soutien pour le bassin du lac Dion;
- Participer aux travaux du Regroupement pour la protection du Grand lac St-François concernant la problématique des cyanobactéries;
- Participer aux activités de la Zip du Sud de l'estuaire;

- Participer au sein du Groupe-conseil santé à la réalisation d'un programme de surveillance visant à prévenir les maladies hydriques;
- Contribuer à la réalisation d'un programme d'information et de sensibilisation visant à assurer une consommation et un usage responsable de l'eau potable;
- Organiser des activités régionales sur le thème de la valorisation de l'eau comme ressource.

3. **Sur le plan de la gestion des matières résiduelles**, le CRECA s'engage à :

- Poursuivre la mise en œuvre de l'Entente de partenariat en récupération et recyclage en Chaudière-Appalaches en produisant un bilan des cinq (5) premières années du plan;
- Contribuer avec les MRC et organismes concernés au développement de la récupération dans les ICI;
- S'assurer du respect des normes environnementales et de la capacité projetée dans les opérations des sites d'enfouissement, des plateformes de compostage et de déchiquetage des voitures ainsi que de la disposition des matières à risque;
- Appuyer l'implantation d'éco-industries dans le domaine du recyclage.

4. **En regard de la protection des écosystèmes**, le CRECA s'engage à promouvoir auprès des propriétaires concernés, la poursuite de la protection des milieux humides caractérisés en 2000 et en 2001, en réalisant le renouvellement des ententes et une nouvelle caractérisation des sites.
  - Assurer un suivi des projets de développement énergétique tels RABASKA, ULTRAMAR et les éoliennes;
  - Réaliser des activités d'information et de sensibilisation sur l'importance des énergies renouvelables pour lutter contre les changements climatiques.
5. **Réaliser un portrait au niveau régional des écosystèmes forestiers exceptionnels**, en vue de concevoir un programme de protection des forêts anciennes au niveau de la région de Chaudière-Appalaches.
6. Le CRECA s'engage à **participer à la consultation publique** prévue à l'automne 2007, **concernant les aires protégées** en Chaudière-Appalaches.
7. Le CRECA exercera un **suivi des pratiques de conservation des sols** dans le secteur agricole.
8. Le CRECA s'engage également à **poursuivre la promotion d'un plan de recherche et développement en agroenvironnement** en Chaudière-Appalaches.
9. **En matière d'énergie et de changements climatiques** le CRECA s'engage avec ses partenaires régionaux et provinciaux à :
  - Promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique;
10. Le CRECA s'engage à **concevoir une politique de protection des paysages** (naturels, emblématiques et identitaires) en harmonie avec le développement économique et social de la région;
11. **En matière de communications**, le CRECA s'engage à :
  - Favoriser les échanges et le partage de l'expertise avec les organismes, groupes ou individus, concernant les problèmes environnementaux dans la région de Chaudière-Appalaches;
  - Moderniser et mettre à jour régulièrement son site Internet;
  - Réaliser au moins 4 bulletins Éco-Lien;
  - Réaliser au moins un article dans un journal de grand tirage;
  - Émettre des communiqués, exprimant son opinion sur chaque événement majeur qui touche les domaines de l'environnement et du développement durable.